



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Comité Syndical N° 04-06/2023

Nombre de membres : 10
Présents : 08
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Séance du Comité Syndical
Le 08 juin 2023
à Montbonnot-Saint-Martin

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation : 01/06/2023

Titulaires Présents : M. FARRUGIA,
Mme FLAMAND,
MM. BONNET, FEROTIN,
Mme VIDEAU,
MM. DELPONT, DURET, OLLEON

Pouvoir : Mme BESSON à M. DURET
M. BENOIT à Mme FLAMAND

La séance est ouverte, Monsieur Dominique BONNET est nommé Secrétaire de séance :

François OLLEON, rapporteur, fait l'exposé suivant :

OBJET : Finances – Suppression de la régie de recettes photocopies et cautions

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création, la modification ou la suppression des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, article L. 2121-29 et les articles R.1617-1 à R.1617-18,

Vu l'instruction interministérielle du 21 avril 2006, concernant les régies de recettes, d'avances et de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n°08 du 24 juin 2020 donnant délégation au Président pour la création, la modification ou la suppression des régies comptables,

Vu la délibération du comité syndical en date du 18 février 2008, modifiée le 19 juin 2014, instituant une régie de recettes pour l'encaissement des photocopies et des cautions,

Vu l'arrêté individuel n°02 du 19 février 2008 nommant Madame DALLA ROSA Catherine régisseur de recettes photocopies et cautions,



DECIDE

Article 1 : La régie de recettes est supprimée à compter du 1^{er} septembre 2023.

Article 2 : Il sera mis fin aux fonctions du régisseur par arrêté du Président. Le régisseur remettra au comptable assignataire la totalité des recettes encaissées ainsi que tous ses documents, valeurs et stocks.

Le Comité Syndical, à L'Unanimité, DONNE son accord.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
Montbonnot-Saint-Martin, le 08 juin 2023

LE PRESIDENT

Gilles FARRUGIA.



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Dominique BONNET

